

Délibération n° 2023 – IV - 002

Clôture financière de l'opération Romanche Séchilienne

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : C. Masnada / Marie Breuil

Pairie : G. Déru

Isère Aménagement : E. Pradério

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Cédric Rose, UT Voironnais / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Sébastien Besson, UT Drac / William Huchet, UT Voironnais / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, Assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

L'opération Romanche Séchilienne a consisté à la réalisation des travaux d'aménagement sur le bassin versant de la Romanche en prenant en compte également le risque des ruines de Séchilienne. Neuf communes riveraines ont été concernées par ce projet : Champ-sur-Drac, Jarrie, Livet-et-Gavet, Montchaboud, Notre Dame de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne et Vizille.

Le coût prévisionnel en investissement de ces travaux était estimé à 28 180 000 € H.T au stade PRO du projet.

Les dernières écritures comptables relative à cette opération ayant eu lieu en 2021, il convient désormais de réaliser le bilan financier de celle-ci.

Le coût réel constaté en investissement par nature de dépenses est le suivant :

Dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Acquisitions foncières	136 643,54 €	136 643,54 €
Etudes, investigations et concertation	2 306 837,53 €	2 768 205,03 €
Travaux	22 116 916,26 €	26 540 299,51 €
TOTAL	24 560 397,32 €	29 445 148,08 €

L'économie suite à l'exécution du projet s'évalue ainsi à 3,6 M€ H.T.

Le total des recettes, hors contribution des membres SYMBHI, s'est élevé à 24 086 726,69 € répartis ainsi :

Financement externe global	
Recettes	Montant TTC
Subvention DDT	7 671 779,04 €
Subvention Agence de l'Eau	1 958 084,00 €
Subvention FEDER	3 022 754,16 €
Subvention Région Rhône-Alpes	6 598 112,41 €
FCTVA	4 835 997,08 €
TOTAL	24 086 726,69 €

Après déduction de ces recettes, **le besoin de financement par les membres du SYMBHI s'élève donc à 5 358 421,39 €**. Toutefois, afin de financer le démarrage du projet dans l'attente du versement des financements externes, le montant des contributions versées par les membres a été supérieur au besoin de financement final :

Financement interne constaté		
Contributions	Montant TTC	Part de la contribution totale des membres
Conseil départemental de l'Isère	1 833 640,00 €	24,24%
Grenoble-Alpes Métropole (dont part CCSG)	5 357 155,65 €	70,80%
Communauté de communes de l'Oisans	1 452 019,00 €	4,96%
TOTAL	7 566 059,90 €	100,00%

Le surfinancement de l'opération par les membres du SYMBHI s'élève ainsi à la somme de **2 207 638,51 €**. Il convient donc de calculer la restitution de cette somme pour chacun des membres selon les pourcentages de contribution constatés et en prenant compte également des restitutions de subvention déjà réalisées sur la période 2009-2012 :

Contributeur	Montant de la restitution théorique	Restitution déjà réalisée	Montant de la restitution finale
Conseil départemental de l'Isère (24,24 %)	535 022,76 €	0,00 €	535 022,76 €
Grenoble-Alpes Métropole (70,81 %)	1 563 120,47 €	229 332,00 €	1 333 788,47 €
Communauté de communes de l'Oisans (4,96 %)	109 495,28 €	7 989,00 €	101 506,28 €
TOTAL	2 207 638,51 €	237 321,00 €	1 970 317,51 €

Après consultation auprès des membres concernés, les modalités proposées pour la rétrocession de ces sommes sont les suivantes :


- à la demande du Département de l'Isère, l'excédent d'un montant de 535 022,76 € servira à financer le projet PAPI Drac Métropolitain lors de la phase travaux prévue en 2025
- à la demande de Grenoble Alpes Métropole, l'excédent d'un montant de 1 333 788,47 € viendra en diminution de sa contribution aux investissements du SYMBHI au titre de l'année 2023
- à la demande de la communauté de communes de l'Oisans, l'excédent d'un montant de 101 506,28 € viendra en diminution de sa contribution aux investissements du SYMBHI au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le bilan financier de l'opération Romanche Séchilienne et les modalités de rétrocession des excédents ainsi constatés tels qu'exposés ci-dessus.

Fait à Grenoble, le 21 juin 2023

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk